

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2010)  
**Heft:** 1884

**Artikel:** Politique migratoire : Sommaruga pourrait en finir avec une escalade malsaine  
**Autor:** Tille, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009884>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Politique migratoire: Sommaruga pourrait en finir avec une escalade malsaine

Albert Tille • 2 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15507>

## Ce que peut et ne peut pas faire la nouvelle cheffe du DFJP

L'arrivée de Simonetta Sommaruga à la tête du département de justice et police devrait marquer la fin d'une époque.

Pendant plus d'une décennie, la politique migratoire n'a été qu'une succession de durcissements des pratiques et des lois. Le mécanisme est bien huilé. L'UDC gonfle son électorat par sa propagande nationaliste et lance des initiatives xénophobes. Pour tenter de contenir le succès de la droite dure, les partis du centre-droit proposent et votent des lois toujours plus sévères. Avec leur complicité, Christoph Blocher prend la direction des opérations contre les étrangers à l'intérieur même du Conseil fédéral, parfois même sans en référer au collège. Avec moins de ruse, mais avec détermination, Eveline Widmer-Schlumpf continue de serrer la vis. Elle nomme un garde-chiourme à la tête de l'Office des migrations (ODM). Cette escalade malsaine reste pourtant sans effet. La nouvelle loi sur l'asile ne tarit pas le flot des requérants et l'UDC continue de piquer des électeurs aux autres partis.

Simonetta Sommaruga n'est pas l'idéaliste au cœur tendre qui voudrait accueillir en Suisse toute la misère du monde. Dans le livre qu'elle a signé avec Rudolf Strahm (DP 1646⁹), elle propose

une politique migratoire qui n'est pas alignée sur celle de son parti, mais qui tranche d'avec l'orthodoxie fédérale majoritaire: intégration professionnelle et sociale des étrangers, naturalisations facilitées, contingentement de permis pour non communautaires en formation, souplesse dans la politique de renvoi.

Les personnalités qui ont dirigé le département ont fortement marqué la politique migratoire de leur empreinte. En prenant un autre cap, la socialiste ne sera pas assurée de la même majorité parlementaire que ses prédécesseurs. Mais, comme cheffe de département, elle garde une marge de manœuvre appréciable. Elle peut changer le chef de l'ODM et introduire du pragmatisme et de l'humanité dans l'application des lois.

Prenons deux exemples d'actualité. En appliquant avec aveuglement l'accord sur l'asile passé avec l'Union européenne, l'ODM décide de renvoyer en Italie un policier chinois témoin de prélèvement d'organes qui se sent menacé dans la Péninsule par les services secrets de son pays d'origine. L'accord permet de renvoyer un requérant dans le pays européen de premier accueil, mais ne l'impose pas. Plutôt que de gonfler avec délice les statistiques d'expulsion comme le permet Dublin, l'ODM pourrait oser quelques préoccupations humanitaires. Il pourrait aussi accepter, second

exemple, que l'ingénieur équatorien formé et installé en Suisse avec sa famille puisse rester chez nous et occuper l'emploi que lui offre une entreprise vaudoise vainement à la recherche d'un autre candidat qualifié.

La nouvelle conseillère fédérale n'aura pas la tâche facile lorsqu'elle devra défendre le nouveau tour de vis à la loi sur l'asile déposé devant le Parlement par Eveline Widmer-Schlumpf. Sommaruga ne suivra pas l'exemple de Christoph Blocher, modifiant un projet à l'insu du Conseil fédéral: elle ne fera pas cette entorse désinvolte à la collégialité gouvernementale et à la procédure parlementaire. Mais elle peut négocier avec les parlementaires, cette fois dans le but d'atténuer les rigueurs du projet. L'acceptation par les deux Chambres de la motion genevoise en faveur de l'apprentissage des jeunes sans-papiers montre que le Parlement n'est pas – ou n'est plus – fermé à un assouplissement de la politique migratoire. Le projet Widmer-Schlumpf prévoit, entre autres, des délais si serrés qu'ils interdisent pratiquement tout recours aux requérants déboutés. Or c'est un droit fondamental garanti à chaque être humain par l'article 29<sup>10</sup> de la Constitution fédérale et par l'article 13 de la Convention européenne des droits de l'homme. Cette disposition liberticide pourrait

bien passer à la corbeille... si la représentante du Conseil fédéral

ne s'acharne pas trop à la soutenir!

## L'élu Schneider et le groupe Ammann

Alex Dépraz • 30 septembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15482>

### **Le libéral-radical présente les mêmes risques de conflits d'intérêts qu'un certain Christoph Blocher**

Certains cadres du PS se mordent peut-être déjà les doigts d'avoir soutenu Johann Schneider-Ammann contre Karin Keller-Sutter dans la course au Conseil fédéral. Indépendamment de la contestée répartition des départements<sup>12</sup>, l'élection de ce baron d'économiesuisse intrigue du point de vue des conflits d'intérêts potentiels. Une situation qui paraît d'autant plus préoccupante maintenant que la majorité du Conseil fédéral a décidé de lui confier les rênes du département de l'économie.

L'anecdote a été rapportée par la presse dominicale<sup>13</sup>. Johann Schneider fait suivre son nom légal du nom de son épouse depuis une assemblée générale des actionnaires de la Société de Banque Suisse où son nom est apparu ainsi. Ammann n'est pas seulement la «*marque*» du nouveau conseiller fédéral. C'est aussi le nom de l'entreprise familiale<sup>14</sup> dont le nouveau chef de l'économie suisse a été longtemps directeur et préside encore le conseil d'administration. Lorsqu'il était bien mollement interrogé à ce sujet pendant sa campagne électorale, Schneider-Ammann a toujours affirmé non seulement qu'il démissionnerait de tous ses

mandats – comme la loi<sup>15</sup> l'y contraint – mais également qu'il céderait toutes les actions qu'il possède de «son» entreprise.

Circulez, il n'y a rien d'autre à voir. Le candidat Schneider a toujours refusé de divulguer le bénéfice du groupe Ammann et la valeur des actions qu'il détient. Rien ne l'y contraint, cette société familiale à l'ancienne n'étant pas cotée en bourse. Reste le traditionnel palmarès des Helvètes les plus riches dressé par la presse financière où la famille Amman et son patrimoine situé entre 500 et 600 millions de francs figurent en bonne place.

Dans un passé récent, la gauche s'était montrée à juste titre bien moins timide vis-à-vis d'un autre élu. Les liens entre Christoph Blocher et l'entreprise EMS-Chemie dont celui-ci était l'actionnaire majoritaire et qu'il avait longtemps dirigée avaient suscité une virulente polémique<sup>16</sup> au moment de l'élection du Zurichois au Conseil fédéral. Le groupe socialiste avait soulevé de nombreuses – et bonnes – questions dans une intervention parlementaire<sup>17</sup>. Le nouvel élu ne risquait-il pas de favoriser les intérêts des siens lorsqu'il prendrait une décision touchant l'industrie chimique? Ne devrait-il pas se récuser sur les garanties des risques à

l'exportation ainsi que sur les relations avec les pays avec lesquels l'entreprise de sa famille entretient des liens économiques étroits? Sous la pression, le Zurichois avait cédé juste avant son entrée en fonction l'intégralité de ses participations<sup>18</sup> à ses enfants. Une opération réalisée dans une certaine transparence, puisqu'au contraire du groupe Amman, EMS Chemie est une société cotée en bourse qui doit certaines informations à ses actionnaires et aux autorités régulatrices. On se souvient également que la firme Villiger avait dû renoncer à proposer ses vélos à l'armée après l'accession de son ancien patron au gouvernement.

Johann Schneider-Amman a promis d'appliquer cette jurisprudence minimale et de céder les parts de l'entreprise qu'il détient. Dont acte. Mais, ce transfert opaque – à qui? pour quel prix? en payant quels impôts? en réinvestissant où les sommes d'argent reçues en échange? - n'évitera pas tous les risques de conflits d'intérêts. Johann Schneider reste le gendre de la famille propriétaire d'une des entreprises suisses les plus importantes dans son secteur, active dans de nombreux domaines – de la transformation des matériaux à la vente de matériel de chantier – et qui réalise un chiffre d'affaires net annuel<sup>19</sup> dépassant le milliard de